

# Séparatisme, port du voile, RN... Éric Dupond-Moretti réaffirme ses positions

Invité du Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI, le garde des Sceaux a notamment attaqué Marine Le Pen sur son «incompétence».

Par **Dinah Cohen**

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

Invité pour la première fois du Grand Jury RTL-*Le Figaro*-LCI ce dimanche, le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti a défendu son action et réaffirmé ses positions dans la lutte contre le séparatisme.

«*(Marine Le Pen) est une menteuse incompétente*», a d'emblée attaqué l'ancien avocat, réagissant au débat entre la présidente du Rassemblement national et le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Sur le plateau de «Vous avez la parole», jeudi soir, les deux personnalités politiques ont échangé sur le séparatisme. Un débat suivi de près par le ministre de la Justice. «*Moi, je vois une femme politique qui veut devenir présidente de la République et qui est incapable d'aligner des chiffres essentiels. (...) Elle en aligne je ne sais combien d'affilée, elle est chaque fois démentie. Ça montre quand même un problème de compétence*», a-t-il affirmé.

Si Gérald Darmanin a reproché à la chef de file du RN d'être «*molle*», Éric Dupond-Moretti a, lui, critiqué l'«*ADN*» du programme de la candidate à la présidentielle. «*Sa moelle épinière, c'est la peur*», a-t-il martelé. Avant d'ajouter : «*Je ne crois pas à saédiabolisation. Il y a une espèce d'ADN. (...) Il ne suffit pas de changer une lettre pour changer d'état d'esprit.*»

## «La dissolution d'associations est une bonne chose»

Vendredi soir, le ministre de l'Intérieur a aussi annoncé avoir entamé le processus de dissolution de l'organisation ultra-droite Génération Identitaire. «*On a beaucoup discuté le fait qu'il n'y ait plus dans la loi le mot «islamisme radical* ». Hélas, il n'y a pas un seul

*séparatisme, il y en a d'autres, a réagi l'ancien avocat. Les identitaires sont des gens qui n'ont pas une envie folle du vivre ensemble républicain. (...) La dissolution d'associations qui ont des visées séparatistes me paraît une bonne chose.»*

Autre sujet d'actualité brûlante : les tensions grandissantes à Trappes (Yvelines). Depuis plusieurs jours, un professeur de philosophie de la ville se dit victime d'attaques, après avoir tenu des propos sur la montée de l'islamisme dans sa ville. *«(Trappes) n'est pas un cluster d'islamistes radicalisés, a nuancé le ministre. Je voudrais que l'on retrouve toute la sincérité requise (...). On découvre à Trappes aujourd'hui qu'il y a des difficultés ? Que certains quartiers posent problème ? Non.»* Et d'ajouter : *«Le diagnostic a été fait puisque l'on parle (dans cette ville) de reconquête républicaine. (...) La loi sur le séparatisme (...) devenue «valeurs de la République» permet aussi de lutter contre ces séparatismes, contre cet islamisme radical.»*

**À voir aussi** - Les membres de Génération Identitaire «n'ont pas une envie folle du vivre ensemble républicain», estime Éric Dupond-Moretti

## **Un seuil de non-consentement à 18 ans dans les cas d'inceste**

Le projet de loi, dont l'examen à l'Assemblée nationale s'est terminé ce samedi, est d'ailleurs critiqué par l'opposition, notamment pour ne pas avoir traité la question du port du voile. Une absence - aussi regrettée par une partie de la majorité - que le ministre justifie. *«Ça n'était pas le lieu, pas le moment. (...) Il y a une réglementation qui n'est pas ancienne»,* a-t-il rappelé. Pour le ministre, le port du voile peut être un *«choix religieux»* dans le cas de certaines femmes *«adultes»*, mais un *«asservissement scandaleux et anormal»* pour les mineures.

Enfin, sept mois après son entrée au gouvernement, Éric Dupond-Moretti a défendu les chantiers en cours dans son ministère. Il a ainsi assuré être *«très sensible»* à la question du droit de mourir dans la dignité sur laquelle il reviendra *«le moment venu»*. Le ministre s'est aussi félicité d'avoir créé un seuil de consentement établi à 15 ans - *«une avancée extraordinaire»* - pour *«le crime du viol comme pour les atteintes sexuelles»*. Ce seuil sera relevé à 18 ans dans les cas d'inceste. L'imprescriptibilité des faits est elle aussi en discussion pour aller *«vers une prescription graduée»*.

Cette action, le garde des Sceaux la défendra lors des élections régionales prévues en juin 2021. Le ministre «*ne pense pas être candidat*» mais assure qu'il ira «*aider*» pour «*dire quel est notre bilan.*»

**À voir aussi** - Zones sans contrôle d'identité: «Ce qui est en cause c'est le pourquoi d'un contrôle», souligne Éric Dupond-Moretti